



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 4 avril 2022, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022,
tel que déposé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 4 avril 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 mars 2022, et des séances extraordinaires du 9 et 21 mars 2022.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources Humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Autorisation de signature – renouvellement contrat
 - 8.3 Paiement de la banque d'heure de la directrice générale
 - 8.4 Embauche d'une inspectrice municipale
 - 8.5 Avis disciplinaire
 - 8.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité
 - 8.7 Ajustement – précisions d'un achat antérieur
 - 8.8 Renouvellement entente d'aide mutuelle – Scotstown
 - 8.9 Offre 2022 pour prévention - Groupe GPI
 - 8.10 Prolongation de l'entente – Croix-Rouge canadienne pour services aux sinistrés
 - 8.11 Offres de service pour la peinture extérieure du Centre Multifonctionnel Victoria
 - 8.12 Contrat 2022 pour fauchage des bords de chemins
 - 8.13 Achat de ponceaux
 - 8.14 Achat de matériaux granulaires – saison 2022
 - 8.15 Installation d'une affiche – Municipalité de Bury
 - 8.16 Adhésion à Action Saint-François
9. Législation

2022-04-050



No de résolution
ou annotation

- 9.1 Adoption du règlement numéro 415-2022 « Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2018 »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 2 mai 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 mars 2022, et des séances extraordinaires du 9 et 21 mars 2022.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 mars 2022, et des séances extraordinaires du 9 et 21 mars 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

- Pourquoi la ville n'est pas obligée de vider les bacs de collecte lorsqu'ils sont trop pleins et que le couvercle est ouvert ?
- Combien d'appels un pompier peut-il manquer, et à quel moment la municipalité applique des sanctions ou mises à pied ?
- Est-ce qu'il y a un âge préétabli pour la retraite des pompiers ?
- Quand les pompiers reçoivent de la nourriture et des cadeaux, est-ce imposable ?
- Pourquoi est-ce que l'accès au CMV ou CCMM n'a pas été offert aux employés des travaux publics plutôt que de louer une roulotte ?
- Préoccupations au niveau du manque d'implication des parents et des membres de la communauté au conseil d'administration de l'école primaire Saint-Paul de Scotstown qui accueille les enfants de Bury.
- Un citoyen explique que la clôture derrière chez lui délimite le terrain municipal situé sur la rue Mill.

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 **Administration**
- 7.2 **Sécurité publique**
- 7.3 **Travaux publics**
- 7.4 **Urbanisme et Environnement**
- 7.5 **Loisirs, sport et culture**

2022-04-051



2022-04-052

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 140 121.83\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 03-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-04-053

8.2 Autorisation de signature – renouvellement contrat

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage à signer le renouvellement du contrat de la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le renouvellement du contrat de la greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-04-054

8.3 Paiement de la banque d'heure de la directrice générale

ATTENDU QU'à la suite de poste vacant à l'administration, la directrice générale a accumulé des heures dans sa banque de temps ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière adjointe, Mme Julie Gervais, à effectuer le paiement de la banque de temps de la directrice générale, Mme Louise Brière.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-04-055

8.4 Embauche d'une inspectrice municipale

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis juin 2020 et que plusieurs affichages ont été effectué pour le combler conformément à l'article 15 de la convention collective;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de Madame Sabrina Patry-McComb comme inspectrice municipale.



No de résolution
ou annotation

QUE l'échelle de traitement salariale de la classe d'emploi applicable, soit le niveau 1, échelon 4, de l'annexe « A » de la convention collective.

QUE les conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Vanessa Chapman se reconnaît en conflit d'intérêt et se retire du vote pour le point 8.5.

8.5 Avis disciplinaire

2022-04-056

ATTENDU QUE l'employé portant le matricule 32-0013, à la suite d'une formation reçue le 21, 22 et 23 février 2022, a effectué des manœuvres inadéquates sans égard aux méthodes établies par la municipalité, ce qui a causé des dommages à un terrain privé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal impose à l'employé une suspension sans solde de 1 jour.

QUE le conseil municipal donne instruction à la directrice générale de convoquer l'employé pour lui remettre un avis écrit faisant état des motifs de la suspension de 1 jour, sans solde.

La conseillère Samantha Hartwell demande le vote.

POUR : 4
CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

La conseillère Vanessa Chapman retourne à la table du conseil.

8.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité

2022-04-057

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a procédé à un (1) audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR La conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Ajustement – précisions d'un achat antérieur

2022-04-058

ATTENDU QUE l'affectation pour l'achat des bacs de compost n'a pas été précisée dans la résolution numéro 2021-02-015 ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'affecter la dépense à même le surplus accumulé affecté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-04-059

8.8 Renouvellement entente d'aide mutuelle – Scotstown

IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, M. Denis Savage et la directrice générale, Mme Louise Brière, à signer le renouvellement de l'entente d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgence avec la Ville de Scotstown selon les ententes salariales respectives de chaque municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-04-060

8.9 Offre 2022 pour prévention - Groupe GPI

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un préventionniste pour répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie relativement à la gestion de prévention incendie des risques moyens à très élevés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Groupe GPI, une firme spécialisée en prévention et sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR La conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de la firme Groupe GPI pour effectuer les visites de prévention des risques moyens, élevés et très élevés et l'élaboration de plans d'intervention des risques élevés et très élevés visités ainsi que la licence annuelle du logiciel Première Ligne, pour un montant de 11 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-04-061

8.10 Prolongation de l'entente – Croix-Rouge canadienne pour services aux sinistrés

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande afin de prolonger d'un (1) an l'entente de Services aux sinistrés entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne;

ATTENDU QUE l'entente vise à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d'un sinistre mineur ou majeur;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,

APPUYÉ PAR La conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Monsieur Denis Savage et la directrice générale Madame Louise Brière, à signer pour et au nom de la municipalité,



No de résolution
ou annotation

l'entente de Services aux sinistrés entre la municipalité de Bury et la Croix-Rouge canadienne pour une durée d'un (1) an, ainsi que la contribution 2022 pour un montant de 0,18 \$, par personne.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Offres de service pour la peinture extérieure du Centre Multifonctionnel Victoria

2022-04-062

ATTENDU QU'afin de maintenir en bonne condition le Centre Multifonctionnel Victoria, il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de peinture extérieure

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a demandé des soumissions auprès de divers entrepreneur et que seulement un (1) a répondu à l'appel d'offres ;
PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de PrimoExpert maître peintre, au montant de 39 400,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Contrat 2022 pour fauchage des bords de chemins

2022-04-063

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU DE retenir les services de « François Duquette » incluant sa machinerie à raison de 100 \$ de l'heure pour cinq (5) heures effectuées avant l'événement de la fête du Canada.

ET de 52 \$ du kilomètre bilatéral, taxes et transport en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Achat de ponceaux

2022-04-064

ATTENDU QUE des travaux de voirie sur les chemins nécessitent le remplacement de ponceaux;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été obtenues;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de ponceaux auprès de Bouchard Matériaux inc. pour un montant de 10 495.40 \$, plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.14 Achat de matériaux granulaires – saison 2022

2022-04-065

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions à trois propriétaires de gravières pour la fourniture de matériaux granulaires (pierre concassée) 0-3/4" MG-20B, Sable d'Hiver, 0 - 2 1/2 " et 2 1/2" pour des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

travaux de rechargement de la couche de roulement et d'accotements sur les chemins de la municipalité ;

ATTENDU QUE les quantités maximales établies tiennent compte de la proximité la plus avantageuse en fonction de la localisation des chemins de la municipalité à réparer ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat de matériaux granulaires auprès des trois fournisseurs ci-dessous pour le rechargement de chemins comme prévu au budget. Le prix inclut la redevance et le chargement, taxes en sus :

Quantité	Transport et Excavation Stéphane Nadeau		Transport et Excavation Jocelyn Ménard	Excavation Lyndon Betts
	10.00 \$ La tonne métrique (Pit Nadeau)	14.00 \$ La tonne métrique (Pit ABC – ardoise)	9.60 \$ La tonne métrique	11.25 \$ La tonne métrique
2 000 TM	10.00 \$ La tonne métrique (Pit Nadeau)	14.00 \$ La tonne métrique (Pit ABC – ardoise)	9.60 \$ La tonne métrique	11.25 \$ La tonne métrique
5 000 TM	10.00 \$ La tonne métrique (Pit Nadeau)	14.00 \$ La tonne métrique (Pit ABC – ardoise)	9.60 \$ La tonne métrique	11.75 \$ La tonne métrique
0- 2 1/2 "			10.45 \$ La tonne métrique	11.25 \$ La tonne métrique
MG -56	12.00 \$ La tonne métrique (Pit Nadeau)			16.95 \$ La tonne métrique
MG -56B	12.50 \$ La tonne métrique (Pit ABC)			
2 1/2 "	14.00 \$ La tonne métrique			16.75 \$ La tonne métrique
Sable d'Hiver 3000 TM	7.25 \$ La tonne métrique		6.70 \$ La tonne métrique	9.00 \$ La tonne métrique

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.15 Installation d'une affiche – Municipalité de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire procéder à l'installation d'une enseigne d'identification aux entrées principales de la municipalité ;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour la fabrication d'une (1) nouvelle enseigne pour l'entrée de la municipalité en provenance de Scotstown ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'Enseigne Sherbrooke au montant de 8 337.50 \$ l'unité, taxes en sus.

2022-04-066



QUE le montant nécessaire soit pris à même le fonds de roulement, payable à compter de 2023 sur une période de 5 ans

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.16 Adhésion à Action Saint-François

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 150\$ afin de devenir municipalité membre de Action Saint-François pour l'année 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement numéro 415-2022 « Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2018 »

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité de Bury en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022, ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 21 mars, 2022 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 23 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le règlement portant le numéro 415-2022, adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2018, soit adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

2022-04-067

2022-04-068

No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Bury, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation de la directrice générale et greffière-trésorière.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 415-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 29 octobre 2018.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

- Pour le point 6 [rapport du maire] qu'est-ce que l'Astrolab demande de plus à la municipalité suite au remplacement des lampadaires ?
- Point 8.15, pourquoi ne pas solliciter Scotstown pour installer les affiches des 2 municipalités sur le même socle ?
- Point 9.1, est-ce que les employés peuvent refuser de signer le code d'éthique ?
- En lien avec la liste des comptes item 25
- En lien avec l'item 45, est-ce qu'il y a encore un contrat avec le MTQ
- Item 55, est-ce des bacs supplémentaires ?
- Item 70- comment a été faite la répartition ?
- Un citoyen soulève que lui et un autre citoyen ont adressé leurs questions au conseil en anglais et que les réponses n'ont été données qu'en français.



11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21h 17.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 mai 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2022-04-052, 2022-04-054, 2022-04-060, 2022-04-061, 2022-04-062, 2022-04-063, 2022-04-064, 2022-04-065, 2022-04-066, 2022-04-067.

Signé ce 5 avril, 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière